

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



Décision n° 0385 /MFB/DGTCP/DSDI du 29 JUIL 2024
portant nomination des Conseillers Techniques du Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique et fixant leurs attributions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Plan Stratégique de Modernisation et de Développement 2024-2028 du Trésor Public ;
- Vu la Cartographie des Processus du Trésor Public ;
- Considérant les nécessités de service,

D É C I D E

Article 1^{er} : Sont nommés, dans les attributions ci-après, les Conseillers Techniques dont les noms, prénoms et références suivent :

1- Monsieur MEA AIMÉ NAZAIRE, Expert Qualité, Administrateur des Services Financiers, matricule 811 120 K :

- Coordination de la Cellule des Conseillers Techniques ;
- Supervision de la Stratégie et de la Communication Institutionnelle ;
- Supervision des Processus de Management :
 - o n° 1 « Gérer l'écoute client et la communication » ;
 - o n° 2 « Concevoir et développer la stratégie institutionnelle » ;
- Coordination des Projets :
 - o n° 4 « Mise en place de la Business Intelligence et de l'Intelligence Artificielle au Trésor Public » ;
 - o n° 17 « Implémentation de l'EFQM ».

- 2- Madame AMICHIA ANNE-MARIE ÉLISABETH ASSOUANOUAN
Épouse AHOUA, Ingénieur Informaticien, Matricule 203 631 E :
- Suivi du système d'information ;
 - Supervision du Processus Support n° 5 « Gérer le système informatique » ;
 - Coordination des Projets :
 - o n° 7 « Dématérialisation et simplification des procédures » ;
 - o n° 13 « Mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique ».
- 3- Monsieur GODI ADOU CÉLESTIN, Administrateur Principal des Services Financiers, Matricule 283 896 R :
- Suivi de l'éthique et de la déontologie ;
 - Suivi de la redevabilité et de la participation citoyenne ;
 - Supervision du Processus Support n° 3 « Gérer la formation » ;
 - Coordination du Projet n° 5 « Conception et mise en œuvre d'un modèle intégré d'éthique, de transparence, de redevabilité et de participation citoyenne ».
- 4- Monsieur KALOU EMMANUEL, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 239 584 T :
- Suivi du dialogue social et de l'intelligence collective ;
 - Supervision du Processus Support n° 2 « Gérer les ressources Humaines » ;
 - Coordination des Projets :
 - o n° 6 « Conception et mise en œuvre des Maisons des Finances Publiques (guichets uniques des Finances Publiques) » ;
 - o n° 10 « Développement du sentiment d'appartenance et de la culture institutionnelle ».
- 5- Monsieur KOFFI ADRIN DANIEL, Administrateur Général des Services Financiers, Matricule 154 967 V :
- Suivi des relations avec les Institutions, Ministères et Représentations Diplomatiques ;
 - Supervision du Processus de Réalisation n° 4 « Assurer le règlement de la dépense publique » ;
 - Supervision du Processus Support n° 1 « Gérer les moyens généraux » ;
 - Coordination du Projet n° 2 « Modernisation de la gestion du Compte Unique du Trésor (CUT) ».
- 6- Madame KOFFI AKISSI ANTONIE Épouse NOEL ÉMILE,
Administrateur Général des Services Financiers, Matricule 242 728 M :
- Suivi des relations avec les Administrations Financières et de la veille informationnelle ;
 - Supervision du Processus de Réalisation n° 6 « Réglementer et assister l'activité comptable » ;
 - Coordination du Projet n° 1 « Optimisation du recouvrement des recettes non fiscales ».

- 7- Madame KONE KOUMBA, Inspecteur Général Histoire-Géographie, Matricule 233 450 A :
- Suivi des structures sociales (CRAT, AMAT-CI, FOSAT-CI et CMPABB) ;
 - Supervision du Processus Support n° 4 « Gérer le système d'information documentaire » ;
 - Coordination des Projets :
 - o n° 8 « Mise en place de l'Institut du Trésor Public » ;
 - o n° 15 « Renforcement du système d'information documentaire ».
- 8- Monsieur KOUAME HACCANDY YVES, Ingénieur Principal Statistique-Économie, Matricule 312 816 L :
- Suivi des relations avec les organisations communautaires et internationales (BCEAO, UEMOA, CEDEAO, BAD, UE, BOAD, etc.) ;
 - Suivi du secteur bancaire et de la microfinance ;
 - Supervision du Processus de Réalisation n° 8 « Réaliser les études économiques et financières » ;
 - Supervision du Processus Support n° 6 « Gérer la sécurité » ;
 - Coordination des Projets
 - o n° 11 « Mise en œuvre d'un Système de Management de la Continuité des Activités (SMCA) »
 - o n° 16 « Construction du Centre de Santé Mutualiste du Trésor Public ».
- 9- Monsieur KOUAME N'GUESSAN JEAN BAPTISTE, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 164 069 E :
- Suivi du secteur des assurances ;
 - Supervision du Processus de Réalisation n° 7 « Réguler l'activité financière » ;
 - Coordination du Projet n° 9 « Développement des capacités opérationnelles des services ».
- 10- Monsieur PLAHO EKRA CLEMENT, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 246 670 T :
- Suivi du Programme Économique et Financier ;
 - Supervision du Processus de Réalisation n° 1 « Mobiliser les recettes fiscales et non fiscales » ;
 - Coordination du Projet n° 12 « Finalisation du déploiement du contrôle de gestion ».
- 11- Monsieur RABET ZEHI AUGUSTIN, Expert Qualité, Administrateur des Services Financiers, Matricule 811 145 Q :
- Suivi de la qualité, de l'inspection, de l'audit interne, du contrôle interne et de la maîtrise des risques ;
 - Supervision des Processus de Management :
 - o n° 3 « Manager la performance et les risques » ;
 - o n° 4 « Surveiller la gouvernance » ;

- Coordination du Projet n° 14 « Optimisation du contrôle interne et de la maîtrise des risques ».
- 12- Monsieur YACOUBA DOUMBIA, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 231 732 W :
- Suivi du réseau comptable, de la comptabilité publique et de la gestion budgétaire ;
 - Supervision du Processus de Réalisation n° 5 « Tenir les comptes publics et parapublics » ;
 - Coordination du Projet n° 3 « Conception et mise en œuvre du Système d'Information Comptable ».
- 13- Monsieur YOBOUE KOUADIO ANTOINE, Cadre Financier, Matricule 000 509 E :
- Suivi des financements et des relations avec le secteur du marché des capitaux ;
 - Supervision des Processus de Réalisation
 - o n° 2 « Gérer les fonds et les dépôts » ;
 - o n° 3 « Réguler la trésorerie » ;
 - Coordination du Projet n° 18 « Réalisation du Projet Immobilier – Phase 2 ».

Article 2 : Les Conseillers Techniques du Directeur Général ont pour missions :

- d'assister le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions ;
- de superviser le management des Processus ;
- de coordonner les activités en matière de conduite des projets de réforme ;
- d'effectuer toute autre mission à la demande du Directeur Général.

Article 3 : En matière de management des Processus, les Conseillers Techniques s'assurent :

- de la vitalité, de l'efficacité et de l'amélioration continue des Processus ;
- de l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne et de Maîtrise des Risques des Processus ;
- de l'existence et de la mise à jour régulière des documents obligatoires des Processus ;
- de l'efficacité du dispositif d'Ecoute-client ;
- de la tenue régulière des Comités Processus ;
- du traitement effectif des dysfonctionnements et des problèmes d'interface ;
- du suivi-évaluation périodique du fonctionnement des Processus.

Article 4 : Dans le cadre de la conduite des Projets, les Conseillers Techniques supervisent :

- la planification ;
- la maîtrise des risques et la communication ;
- le pilotage ;
- le suivi-évaluation ;

- les revues d'avancement ;
- la production des livrables ;
- la mesure de l'efficacité ;
- la clôture du Projet.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un Conseiller Technique, les activités relevant de sa compétence sont confiées à son suppléant, conformément à la décision portant organisation de la suppléance entre les Conseillers Techniques.

Article 6 : Les Conseillers Techniques sont astreints à la production de rapports d'activités trimestriels et annuels.

Article 7 : La présente décision, qui annule toutes dispositions antérieures contraires, notamment la décision n° 0014/MEF/DGTCP/DEMO du 10 janvier 2023 portant nomination des Conseillers Techniques du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et fixant leurs attributions, prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le

29 JUIL 2024

Ampliations :

- | | |
|-----------------------|----|
| - Direction Générale | 1 |
| - Cellule Cons. Tech. | 1 |
| - Tous les services | 1 |
| - Intéressés | 13 |
| - DDA | 1 |



Signature
AHOSSI Arthur Augustin Pascal
 Directeur Général
 du Trésor et de la Comptabilité Publique